



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 4 octobre 2016
(OR. en)

12722/16

LIMITE

ECOFIN 857
ENV 623
CLIMA 128

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2e partie)/Conseil
Objet:	Financement de l'action climatique - Projet de conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique

Les délégations trouveront ci-joint un projet de conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique, approuvé par le Comité économique et financier.

PROJET de conclusions du Conseil ECOFIN

11 octobre 2016

1. SE FÉLICITE que l'accord de Paris se fixe pour objectif de rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques; RÉAFFIRME qu'il faut pour cela que toutes les parties agissent individuellement et collectivement;
2. RÉAFFIRME que l'UE et ses États membres sont déterminés à renforcer la mobilisation de moyens de financement de l'action climatique, dans le cadre d'un effort mondial mené par les pays développés, consistant notamment à aider les pays en développement, en matière d'atténuation et d'adaptation, à mettre en œuvre les stratégies impulsées par les pays, en particulier les contributions déterminées au niveau national (CDN); SOULIGNE que l'UE et certains de ses États membres ont annoncé à Paris, lors de la 21^e session de la conférence des parties à la CCNUCC, une augmentation des montants des fonds publics prévus pour la lutte contre le changement climatique au cours des années à venir, ce qui accroîtra par ailleurs la prévisibilité; SOULIGNE que l'UE et ses États membres fournissent une part importante du financement public de l'action climatique et INSISTE sur la nécessité d'assurer un partage équitable de la charge entre les pays développés ainsi que la future participation d'un éventail plus large de contributeurs; SOULIGNE l'importance, en matière de financement de l'action climatique, d'une perspective orientée vers les résultats pour faire en sorte que les fonds fournis et mobilisés produisent un effet maximal;
3. ACCUEILLE AVEC SATISFACTION les travaux menés par les pays développés en vue d'élaborer une feuille de route concrète pour atteindre l'objectif consistant à mobiliser ensemble chaque année, d'ici 2020, pour des mesures d'atténuation et d'adaptation, 100 milliards de dollars provenant d'un large éventail de sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris de nouvelles sources de financement, dans le cadre de mesures d'atténuation efficaces et d'une mise en œuvre transparente; ATTEND AVEC INTÉRÊT la finalisation de la feuille de route dans la perspective de la COP22 de la CCNUCC;

4. AFFIRME que l'UE et ses États membres sont résolus à mobiliser leur part de l'objectif des pays développés consistant à mobiliser ensemble chaque année d'ici 2020 et jusqu'en 2025, pour des mesures d'atténuation et d'adaptation, 100 milliards de dollars provenant d'un large éventail de sources, d'instruments et de filières;
5. RÉAFFIRME que le financement public de l'action climatique continuera à jouer un rôle important; CONFIRME que l'UE et ses États membres continueront à mettre à disposition des fonds publics pour la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation;
6. DEMANDE à la Commission de présenter un aperçu général du financement de l'action climatique par l'UE et ses États membres en 2015, afin que le Conseil approuve cette contribution avant la COP22 de la CCNUCC;
7. SOULIGNE qu'il importe d'accroître les ressources consacrées au soutien des pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux conséquences négatives du changement climatique et qui ont d'importantes contraintes de capacité;
8. SALUE par ailleurs l'engagement qu'ont pris la plupart des banques multilatérales de développement (BMD) de prendre davantage en considération dans leurs portefeuilles, et dans le cadre de leur mandat, les questions d'atténuation, d'adaptation et de résilience, y compris leur engagement d'accroître leurs investissements liés au climat; ENCOURAGE les institutions financières internationales et régionales ainsi que les agences des Nations unies à fournir aux parties, par l'intermédiaire du secrétariat de la CCNUCC, des informations sur la façon dont elles intègrent les objectifs climatiques et incorporent les mesures de résilience au changement climatique dans leurs programmes d'aide au développement et de financement de l'action climatique;

9. SE FÉLICITE des contributions importantes apportées par certaines économies émergentes et plusieurs pays en développement au financement de l'action climatique; SOULIGNE que l'accord de Paris encourage les parties autres que celles qui sont engagées en vertu de la convention à fournir ou à continuer à fournir des moyens financiers sur une base volontaire;
10. CONSIDÈRE le secteur privé comme une source de premier ordre pour le financement de l'action climatique et les autres flux d'investissements pertinents; EST CONSCIENT que le financement par le secteur privé est complémentaire du financement par le secteur public, mais ne saurait s'y substituer, lorsque ce dernier est nécessaire; NOTE que l'UE a mis en place et continuera à développer un vaste ensemble d'instruments en vue de mobiliser les fonds du secteur privé pour des actions internationales en faveur du climat, y compris au niveau local;
11. SE FÉLICITE que l'accord de Paris envoie un signal fort au secteur privé en vue d'une réorientation des flux financiers vers des investissements à faible intensité de carbone, résilients aux changements climatiques; NOTE les efforts en cours au sein de l'UE en vue d'aligner les incitations aux investissements sur les objectifs climatiques de l'UE, par exemple dans le cadre de l'union des marchés de capitaux et du plan d'investissement pour l'Europe; et, dans ce contexte, SE FÉLICITE des travaux du G20 et du Conseil de stabilité financière, qui sont d'importantes contributions à la réorientation des investissements privés; SOULIGNE que la tarification du carbone est l'une des composantes essentielles d'un environnement favorable à la réorientation des investissements et qu'il existe différents outils pour y parvenir, y compris la réglementation, l'échange de quotas d'émission et les taxes; SOUTIENT dans ce contexte les initiatives de tarification du carbone ainsi que celles qui encouragent la suppression progressive des subventions qui nuisent à l'environnement ou à l'économie et notamment la suppression progressive du financement de projets produisant trop d'émissions;

12. MET L'ACCENT SUR les efforts déployés par l'UE et ses États membres pour accroître les moyens de financement de l'action climatique, comme indiqué dans les documents qu'ils ont présentés pour 2016 sur les stratégies et approches à l'égard de cette question; RAPPELLE que le renforcement des moyens de financement de l'action climatique est un processus itératif, allant de pair avec la mise en place par les gouvernements de conditions propices, de stratégies d'investissement, de projets et de programmes, qui devraient tous comporter des mesures visant à faciliter l'intervention du secteur privé; SE FÉLICITE dans ce contexte des efforts déployés par les pays en développement;
13. SOULIGNE qu'il importe de soutenir l'adaptation afin de contribuer à intégrer les objectifs en matière de climat dans les stratégies de développement des pays en développement et de façon que les conditions de vie soient moins affectées par le changement climatique; INSISTE sur l'importance de parvenir à un équilibre entre le financement de l'adaptation et celui de l'atténuation conformément aux propres priorités et objectifs des pays et MET EN AVANT les efforts que l'UE et ses États membres déploient collectivement - et continueront de déployer - pour orienter une part importante du financement public de l'action climatique vers l'adaptation, surtout en cherchant à répondre aux besoins des pays en développement les plus pauvres et particulièrement vulnérables, tels que les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID);
14. SOULIGNE que le cadre de transparence sera essentiel à la mise en œuvre réussie de l'accord de Paris en ce sens qu'il permettra d'améliorer la responsabilité à l'égard du financement de l'action climatique; INSISTE sur le fait que ce cadre devrait préciser clairement le soutien fourni, mobilisé et reçu, y compris en ce qui concerne les actions visant à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques, également en vue d'étayer le bilan mondial. Le cadre devrait être accompagné de méthodes claires et communes, fondées sur les méthodes existantes et sur les progrès réalisés dans le cadre de la préparation de l'étude de l'OCDE élaborée en collaboration avec Climate Policy Initiative (CPI); SOUTIENT l'élaboration de modalités de comptabilisation relatives aux moyens financiers fournis et mobilisés dans le cadre d'interventions publiques afin de refléter de manière crédible les efforts de toutes les sources concernées des parties; ACCUEILLE AVEC SATISFACTION l'évaluation biennale et l'aperçu général des flux de financement de l'action climatique de la Commission permanente des finances pour orienter les travaux sur la mesure, la notification et la vérification de l'aide;

15. SOULIGNE qu'il importe de soutenir le renforcement des capacités pour la planification et la mise en œuvre efficace et effective de l'atténuation et de l'adaptation; SOULIGNE en outre la nécessité de mettre en place une réserve de projets et de programmes porteurs afin d'optimiser les ressources financières et l'efficacité, ainsi que l'importance de l'accessibilité des fonds disponibles pour les pays en développement et l'importance d'attirer les financements privés; INSISTE sur le soutien continu apporté par l'UE et les États membres au renforcement des capacités en faveur des pays en développement qui en ont le plus besoin, notamment dans le domaine de la coopération technologique; SOULIGNE qu'il importe de garantir un accès effectif aux ressources financières destinées à soutenir les stratégies impulsées par les pays grâce à des procédures d'approbation simplifiées dans le cadre du mécanisme financier et à un appui renforcé à la préparation en faveur des pays en développement, en particulier les PMA et les PEID;
16. RECONNAÎT et SOUTIENT l'importance d'une mise en œuvre ambitieuse des CDN au niveau mondial; SOULIGNE que la coopération au développement avec les pays tiers mise en œuvre par l'UE et les États membres devrait tenir pleinement compte des synergies existant entre les objectifs en matière de climat et les objectifs de développement durable adoptés dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, et d'autres programmes internationaux; SOULIGNE que la coordination entre les parties prenantes sur le financement pour soutenir la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national jouera un rôle essentiel: chaque institution devra agir en partenariat et de manière coordonnée avec les autres afin d'optimiser les effets sur le terrain;

17. SE FÉLICITE que le mécanisme financier de la convention serve de mécanisme financier de l'accord de Paris; SOULIGNE le rôle du Fonds vert pour le climat, qui est un instrument multilatéral essentiel pour aider les pays en développement à favoriser la transition vers des modes de développement à faible émission de carbone et résilient aux changements climatiques; SE FÉLICITE de l'approbation de nouveaux projets et programmes, et ACCUEILLE ÉGALEMENT AVEC SATISFACTION l'approbation du plan stratégique du Fonds vert pour le climat qui a pour ambition de renforcer l'impact aux effets transformateurs du Fonds; FAIT OBSERVER qu'une part importante des fonds engagés (47 %) et mis à disposition provient des États membres de l'UE; SE FÉLICITE des contribution des pays en développement au Fonds vert pour le climat et EXHORTE tous les pays qui sont à même de le faire à apporter leur contribution.
